



CONCOURS INTERNE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019
POUR LE RECRUTEMENT DE CONTRÔLEURS DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
BRANCHE DE LA SURVEILLANCE

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

(DURÉE : 3 HEURES – COEFFICIENT 5)

OPTIONS A, B, C, D

OPTION A :	pages 2 à 4
OPTION B :	pages 5 à 10
OPTION C :	page 11
OPTION D :	page 12 à 14

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Vous devez composer dans l'option choisie lors de votre inscription et uniquement dans celle-ci. **Si vous composez dans une option différente ou dans plusieurs options, votre copie sera notée zéro.**

Veillez à bien indiquer sur votre copie **l'option** dans laquelle vous allez composer ainsi que le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double n'est pas décomptée).

Pour l'épreuve de **comptabilité**, l'usage d'une calculatrice non programmable ainsi que du plan comptable général (vierge de toute annotation) est autorisé.

Pour les autres matières, l'usage d'une calculatrice, de tout matériel autre que le matériel usuel d'écriture et de tout document autre que le support fourni est **interdit**.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera **l'exclusion du concours**.

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure**.

Le présent document comporte **14 pages** numérotées.

OPTION A : Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et / ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières

Trois sujets au choix

– *Trois sujets sont proposés. Vous ne devez traiter que l'un de ces trois sujets (A1 ou A2 ou A3). Vous reporterez en début de copie l'intitulé du sujet choisi. Si vous composez dans plusieurs sujets, votre copie sera notée zéro.*

– *Chaque réponse doit être précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte, sur la copie et les intercalaires destinés à cet effet. Aucune réponse ne doit être inscrite sur le sujet.*

– *Toutes les réponses doivent être justifiées.*

A1 : Sujet d'ordre juridique douanier

Sujet : Affecté dans un Service Régional d'Enquête, on vous confie un contrôle ex-post 2 suite à une fausse déclaration d'espèce constatée par le bureau de Z en ex-ante, auprès de la société X, représentée par Y, déclarant en douane.

1) Sur quelle base légale pouvez-vous demander les documents nécessaires à votre enquête ? Décrivez le pouvoir que vous mettez en œuvre (conditions, documents concernés).

2) M. DUPONT, représentant légal de la société X, refuse de vous communiquer certains documents demandés, au motif que ces derniers participent à la « stratégie de l'entreprise ». Que pouvez-vous lui opposer ?

3) M. DUPONT vous explique qu'il n'est pas d'accord avec les conclusions du bureau Z sur l'espèce reconnue pour les marchandises importées par la société X lors du contrôle ex-ante. Vous décidez d'effectuer un prélèvement d'échantillons. Décrivez la procédure.

4) Votre prélèvement d'échantillons confirme la position du service et donc la fausse déclaration d'espèce. Vous avez désormais en votre possession tous les éléments pour notifier la fausse déclaration d'espèce et établir la liquidation. Quelle procédure allez-vous mettre en œuvre préalablement à la notification d'infraction ? Décrivez-la (articles du code des douanes, actes rédigés, etc.)

A2 : Sujet relatif aux missions de la branche du contrôle des opérations commerciales

I/ Question :

1) Quelles sont les principales ressources propres traditionnelles de l'Union Européenne perçues par la douane française ?

II/ Cas pratique :

- 1) Vérificateur au sein d'un bureau de douane, vous constatez que de nombreuses déclarations d'un même opérateur sont sélectionnées par un PRONAT ciblant un risque de fausse déclaration d'origine. Après plusieurs contrôles conformes, vous souhaitez désactiver ce Pronat qui impacte trop l'activité du service. Qui peut vous y autoriser ? Selon quelles conditions ?
- 2) Lors d'un contrôle ex-ante portant sur un risque de fausse déclaration d'espèce, vous avez la conviction que le glissement tarifaire visé par le profil de sélection concerne la déclaration sous contrôle, mais vous avez un doute sur la nomenclature à retenir. Quelles sont les solutions qui s'offrent à vous pour déterminer l'espèce déclarée ?
- 3) Lors d'un contrôle ex-ante, vous avez un doute sur la valeur de la marchandise, quels documents êtes-vous fondés à demander à l'opérateur ? Pouvez-vous mettre en place une garantie ? Et le cas échéant, selon quelles modalités ?
- 4) Le recours à une origine non préférentielle sujette à droits de douane peut-elle être à risque ? Illustrez votre propos d'un exemple.
- 5) Lors d'un contrôle ex post 1 vous démontrez que la facture utilisée à l'appui de la déclaration en douane pour déterminer la valeur en douane était une facture partielle ne reprenant qu'une partie de la marchandise importée. Cette manœuvre a conduit à éluder 200 000 € de droits et taxes. Quelle infraction relevez-vous ? Comment la qualifiez-vous ?
- 6) Un message d'information prioritaire devra-t-il être émis en suite de cette constatation ?

A3 : Sujet relatif aux missions de la branche de la surveillance

I/ Questions :

Le port et l'usage des armes en surveillance terrestre.

Vous détaillerez notamment :

- les 5 cas d'utilisation de l'arme individuelle et leur fondement juridique,
- la doctrine d'emploi de l'arme longue HK-UMP,
- l'organisation de la formation professionnelle en matière d'entraînement des agents au tir.

II/ Cas pratique :

Chef d'équipe dans une Brigade de Surveillance Intérieure au nord de Paris, vous organisez un contrôle dynamique sur une route nationale. Stationné au bord de l'axe dans un véhicule banalisé pour surveiller le trafic, vous décidez de contrôler un fourgon immatriculé au Luxembourg qui se dirige vers la région parisienne.

- 1) Expliquer comment à l'aide du véhicule banalisé vous procédez à ce contrôle dynamique ?

Le contrôle du fourgon avec une personne à son bord permet la découverte à l'arrière de très nombreuses bouteilles de vodka et whisky.

2) Que demandez-vous au chauffeur et pourquoi ? (Indiquez la base juridique vous le permettant).

Le chauffeur vous présente un simple ticket de caisse luxembourgeois mentionnant l'achat le jour même d'un total de 1800 litres de Whisky et Vodka pour un montant de 20 000 Euros payé en espèces. Par ailleurs le chauffeur déclare avoir effectué l'aller-retour Paris-Luxembourg et réglé lui-même ces achats au Luxembourg. Il déclare également réaliser ce transport pour le compte de son patron, gérant de plusieurs épiceries à Paris. Il ne possède aucun autre document se rapportant aux marchandises. Enfin il indique n'avoir effectué aucune formalité déclarative pour les capitaux transportés de France vers le Luxembourg.

3) Quelles infractions pouvez-vous notifier au chauffeur ? (Indiquez les bases juridiques)

4) Quelles sont les sanctions encourues pour ces infractions ?

5) Pouvez-vous placer le chauffeur en retenue douanière et pourquoi ?

6) Expliquez quels sont les différents actes de procédure que vous rédigez suite à ces constatations ainsi que leur articulation ?

7) Vous procédez à l'audition du chauffeur. Sous quel régime est effectué cette audition et sur quel acte la consignez-vous ? Quels sont les droits de la personne entendue ?

Lors de son audition, le chauffeur déclare avoir effectué de nombreux allers-retours entre Paris et le Luxembourg pour y ramener d'importantes quantités d'alcool.

8) Quelle(s) suite(s) contentieuse(s) et quel(s) développement(s) sont possibles pour cette affaire ?

OPTION B : Comptabilité privée

Remarques préliminaires :

- *Les exercices sont indépendants les uns des autres.*
- *Chaque réponse doit être précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte, sur la copie et les intercalaires destinés à cet effet. Aucune réponse ne doit être inscrite sur le sujet.*
- *L'unité monétaire utilisée est l'euro. Tous les calculs sont à justifier et à arrondir au centime d'euro le plus proche.*
- *À défaut d'autre précision dans l'énoncé :*
 - *Les montants s'entendent toutes taxes comprises ;*
 - *Lorsque cela est nécessaire, le taux de TVA applicable aux opérations taxables est de 20 % ;*
 - *L'exercice comptable coïncide avec l'année civile ;*
 - *L'amortissement des immobilisations corporelles est réalisé sur 5 ans ;*
 - *Les clients règlent à 30 jours ;*
 - *Les fournisseurs sont payés à 30 jours.*

Exercice n° 1 : Écritures comptables

Vous êtes embauché(e) le 1^{er} février comme comptable au sein de la *SA SOIREES ET GALAS*, spécialiste de l'organisation d'événements festifs. Pour cela, la société dispose d'un atelier de fabrication de décors et costumes, d'un bureau d'études et de création, d'une plate-forme de vente, d'une équipe d'installateurs et d'une équipe d'animateurs.

- Vous recevez le 1^{er} février la facture n°187 de la SARL TISSUS PLUS, l'un de vos fournisseurs de matières premières. Elle s'élève à 11.275,00 €.
- Le 3 février, votre directeur financier vous remet un contrat de prêt bancaire pour 75.000,00 € souscrit auprès du Crédit Mutuel destiné à l'acquisition d'une nouvelle machine-outil. Les fonds ont été libérés ce jour. La facture n°457 de la SARL VERSCHLEIERN, fournisseur suisse dudit équipement, est jointe au dossier. Elle s'élève à 80.000,00 CHF HT (taux de change au 03/02: 1 CHF / 0,83 €). Les droits de douane (2 %) et la TVA (20 %) seront réglés le 25 courant par virement bancaire au transitaire, la SAS IMPORT HIBERNUS.
- Le 11 février, vous recevez la facture d'assurance n°18-147 des AGF pour les bâtiments de la société. Elle s'élève à 3.240,00 € pour la période du 01/03/n au 28/02/n+1.

- Le 12 février, l'entreprise acquiert une nouvelle machine-outil pour l'atelier de fabrication des décors auprès de son fournisseur la SA ANDRE DEKO. Le montant de la facture n° 145-18 s'élève à 14.350,00 €. Elle vient en remplacement d'un autre appareil acheté le 01/10/n-4 pour 10.320,00 € et revendu et enlevé ce jour à la SARL FESTIF'EST pour 5.000,00 € suivant facture n°18-D001.

- Le 15 février, vous encaissez le règlement par virement du client n°1256 M. Laurent RESPRO d'un montant de 3.200,00 € correspondant à la facture n°18-42 émise le 10 janvier.

- Le 17 février, vous recevez une facture d'avoir n°AV-110 de votre fournisseur de feux d'artifice, la SA PYROTEK ORLEANAIS suite au retour, par vos soins, d'une partie d'une livraison non conforme à notre commande. Elle s'élève à 1.230,00 €.

- Le 22 février, la plate-forme de vente vous remet les factures clients pour les prestations réalisées pour la période du 21 janvier au 20 février.

Date de la prestation	Numéro de la facture	Numéro du client	Nom du client	Type de prestation	Montant facturé HT
21/01/n	18-023	245	M. Alain DUCHEF	Animation mariage « Gold »	945,00 €
24/01/n	18-024	547	SA EDEN TRIP	Animation entreprise	25.000,00 €
04/02/n	18-025	12	Mme Hélène SAURIN	Animation anniversaire	1.050,00 €
13/02/n	18-026	540	SA FINANCIAL PERFECT	Animation entreprise	37.750,00 €
20/02/n	18-027	30	M. Silvio DI PESCHI	Animation mariage « Prestige »	3.900,00 €

- Le 23 février, vous devez liquider et enregistrer les salaires du mois courant suivant le détail suivant (salaires nets) :

Atelier de fabrication	Bureau d'études et de création	Plate-forme de vente	Installateurs	Animateurs	Service administratif
12 employés → 1.300,00 € 3 techniciens → 1.640,00 € 1 chef d'atelier → 2.300,00 €	6 créatifs → 1.650,00 € 3 dessinateurs-décorateurs → 1.980,00 € 1 directeur d'étude → 2.320,00 €	7 télé-vendeurs → 1.300,00 € 1 chef des ventes → 2.300,00 €	9 employés → 1.310,00 € 1 chef de chantiers → 2.350,00 €	6 employés → 1.380,00 € 1 chef d'équipe → 2.320,00 €	1 secrétaire de direction → 1.310,00 € 1 comptable → 1.800,00 € 1 directeur général → 4.500,00 €

- Les charges salariales s'élèvent à 20 % (dont 60 % au profit de la Sécurité Sociale, 15 % au profit de l'Assurance chômage et 25 % au profit de la caisse de retraite) et les patronales à 30 % (70 % au profit de la Sécurité Sociale, 13 % au profit de l'Assurance chômage et 17 % au profit de la caisse de retraite) ;

- Un salarié a fait l'objet d'une saisie sur son salaire ce mois-ci par les services de la DDFIP pour un montant de 356,12 € ;

- Le chef des ventes reçoit une gratification supplémentaire de 0,75 % du montant des facturations HT de la période de facturation ;

- Deux animateurs reçoivent une gratification de 75,00 € suite aux retours positifs de leurs prestations sur le mois de janvier.

↳ *Présentez les écritures comptables au livre journal afférentes à l'ensemble de ces opérations.*

Exercice n° 2 : Inventaire

Vous êtes en charge des écritures d'inventaire au sein de la SARL AUX TULIPES NOIRES, entreprise de conception, réalisation et entretien d'espaces verts. Le 02 janvier n+1, votre directeur financier vous transmet les informations suivantes aux fins de préparer les écritures de l'exercice échu.

- la prime annuelle d'assurance de l'ensemble des bâtiments et matériels ayant fait l'objet de la facture n°18-7489 de la MAAF du 12/10/n, s'élevait à 9.354,00 €, pour la période du 01/04/n au 30/03/n+1.
- le chantier de M. Esteban ZIA, d'une valeur de 17.550,00 € (devis n°18-412), a été terminé le 21 décembre mais la facture n'a pas encore été établie.
- La livraison de dalles par la société SARL MARBRE DE LUXE qui a été réceptionnée le 27 décembre n'a pas encore été facturée. La valeur de cette commande est de 37.250,00 €.
- l'entreprise doit à ses plus fidèles clients une ristourne sur les travaux réalisés selon les critères commerciaux suivants. Elle sera payée le 25 janvier prochain.

Clients	Montant du chiffre d'affaires réalisé HT	Taux de la ristourne
MAIRIE D'AVORIAZ	95.000,00 €	1,50 %
SA HABITAT DU DAUPHINE	327.000,00 €	3,00 %
SAS LES ECO BATISSEURS	125.000,00 €	2,00 %

- Les stocks de matières premières au 01/01/n s'élevaient à 45.325,00 €. Les stocks au 31/12/n après inventaire physique s'établissent à 27.520,00 €.
- L'entreprise présentait au 31/12/n-1 47.256,00 € de créances douteuses réparties comme suit. M. LENTO ne réagissant pas à nos relances, votre directeur vous demande de monter sa provision à 50 %. La SARL BELEY CONSTRUCTIONS, placée en redressement judiciaire le 03/11/n-1 a fait l'objet d'un plan de continuation le 05/06/n prévoyant le paiement sur 3 ans de 50 % de notre créance, le solde étant abandonné :

Clients	Montant des impayés au 31/12/n-1	Pourcentage de la provision	Montants provisionnés	Solde des impayés au 31/12/n
M. LENTO	3.200,00	25,00 %	800,00 €	3.200,00 €
SARL BELEY CONSTRUCTION S	36.856,00 €	75,00 %	27.642,00 €	36.856,00 €
SA NOUVEAUX ALPINS	7.200,00 €	25,00 %	1.800,00	0,00 €

- L'état des immobilisations non encore pleinement amorties de l'entreprise vous est également fourni.

	Coût d'acquisition	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	Type d'amortissement	Valeur nette au 31/12/n-1
Bâtiments	450 000,00 €	10/01/n-7	20	L	292 500,00 €
Machine outil 09	12 200,00 €	10/01/n-6	10	L	4 880,00 €
Machine outil 10	17 400,00 €	02/01/n-4	10	L	10 440,00 €
Véhicule 03	15 000,00 €	12/08/n-4	5	L	4 750,00 €
Véhicule 04	14 320,00 €	10/01/n-3	5	L	5 728,00 €
Véhicule 05	7 500,00 €	10/09/n	5	L	7 000,00 €
Mobilier de bureau	9 500,00 €	01/07/n-2	5	L	6 650,00 €
Totaux	525 920,00 €				331 948,00 €

↳ Présentez l'ensemble des écritures comptables au livre journal afférentes à ces informations.

Exercice n° 3 : Analyse

Comptable au sein de la SARL LUXI LUX, fabricant de luminaires, votre directeur financier vous remet les éléments suivants afférents au nouveau modèle de lampe LED que la société vient de lancer sur le marché :

- Le prix de vente à ce jour est de 480,00 €.

- Les charges directes engagées pour la fabrication et la commercialisation de cette nouvelle référence de lampe sont, par unité :

1. 90,00 € de matières premières (bois, tissu et métal) ;
2. 45,00 € de consommables (fils, douille, ampoule LED, prise) ;
3. 30,00 € de sous-traitance.
4. Les commerciaux reçoivent 5 % de commission du chiffre d'affaires ;
5. la fabrication d'une lampe nécessite 45 minutes de temps de main d'œuvre et 20 minutes de temps machine.

- Les charges directes du mois s'élèvent à : 55.200,00 € en administration, 120.200,00 € en fabrication, 33.000,00 € en montage et 72.500,00 € en distribution.

- Les charges indirectes sont affectées dans quatre centres : administration, fabrication, montage, distribution. Les coûts administratifs sont répartis à 40 % en fabrication, 20 % au montage et 40 % en distribution.

- Les unités d'œuvre (UO) s'élèvent par centre pour ce mois à : 950 heures de main d'œuvre en fabrication, 427 heures machine en montage et 680.000,00 € de chiffre d'affaires pour la distribution (UO = € de chiffre d'affaires).

↳ *Calculer le coût complet du nouveau modèle de lampe LED afin d'en connaître sa rentabilité.*

OPTION C : Gestion administrative

Questions :

- 1) Quels sont les différents acteurs en charge de la santé et de la sécurité au travail en Douane et quel est leur rôle ?

- 2) Qu'est-ce que le dossier individuel des agents, quel est son contenu et comment le consulter ?

Cas pratique :

En poste au service RH d'une direction interrégionale, vous êtes questionné(e) par un contrôleur de 1^{ère} classe de la branche des opérations commerciales souhaitant bénéficier du dispositif de télétravail.

- 1) Présentation du dispositif de télétravail au collègue ;

 - 2) Quelles sont les conditions requises pour bénéficier de la mise en œuvre de ce dispositif ?

 - 3) Quelles sont les conséquences d'un arrêt maladie, d'une demande à temps partiel ou d'une mutation pour le bénéficiaire du dispositif de télétravail ?
-

OPTION D : Navigation maritime

Deux sujets au choix

– *Deux sujets sont proposés. Vous ne devez traiter que l'un de ces deux sujets (D1 ou D2). Vous reporterez en début de copie l'intitulé du sujet choisi. Si vous composez dans plusieurs sujets, votre copie sera notée zéro.*

– *Chaque réponse doit être précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte, sur la copie et les intercalaires destinés à cet effet. Aucune réponse ne doit être inscrite sur le sujet.*

– *Toutes les réponses doivent être justifiées.*

D1 : Composition sur une ou plusieurs questions portant sur des connaissances techniques de navigation maritime

– *Toutes les questions de ce sujet doivent être traitées.*

– *Tous les schémas et diagrammes éventuellement réalisés doivent être accompagnés d'un commentaire expliquant la valeur de leurs symboles.*

Question n° 1 : Décrivez une marque de « danger isolé » (couleur, feux...), que signale-t-elle ? Quelle est la conduite à tenir en présence de celle-ci ?

Question n° 2 : Qu'est-ce que le « zéro des cartes marines » ou « zéro hydrographique » ?

Question n° 3 : Qu'est qu'un BMS ? Qui l'envoie, quand et par quel moyen ?

Question n° 4 : De quart passerelle sur votre navire, vous observez une embarcation (type pêche/promenade) au moteur venant sur votre gauche en relèvement constant ? Qu'est-ce que cela signifie ? Quelle est la conduite à tenir dans cette situation ?

Question n° 5 : Qu'est-ce que l'ASN ? Donnez les 4 types d'alerte qu'il peut envoyer ? Quelles sont les informations transmises lors d'une alerte de détresse ASN ?

Question n° 6 : Comment se forme une perturbation en zone tempérée et quels sont les signes visibles de l'arrivée de celle-ci ?

Question n° 7 : Citez 5 types de signaux de détresse en mer ?

EXERCICE :

On donne la déclinaison notée $D = -4$.

En partant de Penerf, on navigue sur l'alignement remarquable Tour du Parc - le Pignon ($G = 2^{\circ}38,5' W$). La carte du SHOM indique que l'alignement est donné en rentrant à terre au $000^{\circ}5'$

Notre compas indique $182,5^{\circ}$.

a) Donner W : la variation. Donner d : la déviation.

Le vent d'est se lève et nous fait dériver de 4° .

On souhaite rester sur l'alignement Tour du Parc - le Pignon.

b) Donner la Route vraie notée R_v . Donner le Cap vrai noté C_v . Donner le Cap compas noté C_c .

**D2 : Composition sur une ou plusieurs questions portant sur
des connaissances de réglementation douanière maritime**

Toutes les questions et le cas pratique doivent être traités.

Question n° 1 :

Donner une définition de la zone contiguë, des eaux territoriales et de la haute mer.

Question n° 2 :

- a) Donner la définition d'un véhicule nautique à moteur.
- b) Dans quel cas ce type d'engin doit-il être francisé ?

Question n° 3 :

- a) Quelles sont les conditions de la mise en œuvre de l'art 17 de la Convention de Vienne ?
- b) Et que permet l'article 108 de la Convention de Montégo Bay ?

Question n° 4 :

- a) Quels types de navires de plaisance français sont exonérés de DAFN (droit annuel de francisation et de navigation) ?
- b) D'une manière générale, en dessous de quel montant ce droit n'a-t-il pas à être perçu ?

Cas pratique : En patrouille à bord de votre vedette, vous décidez de contrôler le navire nommé « Dobrodosli », battant pavillon croate. Le propriétaire, croate également et résident à Marseille, vous présente un passeport pour son navire.

En préalable de ce contrôle auprès de qui prenez vous attache pour obtenir l'autorisation d'effectuer ce contrôle et par quel moyen ? Quelles applications dans Aladin consultez-vous ? Quelles vérifications allez vous effectuer ?
